

Louviers

SEINE-EURE. Bastian et Caroline Briseux sont les premiers du territoire de l'Agglo à acquérir leur maison grâce à un nouveau dispositif : le Pass foncier.

Jeunes et propriétaires

Bastian et Caroline ont trente ans et déjà quatre enfants. Les locations, ils connaissent, et rêvent, comme beaucoup de monde, d'être propriétaires de leur maison. Dans quelques mois, le rêve devient réalité, grâce à un mot magique : Pass foncier.

C'est Caroline qui en a entendu parler à la télévision. Sous certaines conditions, ce dispositif permet aux revenus intermédiaires de construire ou d'acheter leur résidence principale avec l'aide d'une collectivité territoriale et d'un organisme collecteur du 1 % Logement.

Une maison à Poses

Bastian et Caroline savent ce qu'ils veulent, font rapidement leur calcul. Avec un salaire (Caroline a arrêté de travailler en septembre pour élever les enfants), le Pass foncier est la solution idéale pour eux. « *Nous nous sommes renseignés auprès d'un constructeur, mais les seules villes où le Pass foncier pouvait s'appliquer étaient Aubevoye, Vernon et Evreux. En plus, il y avait certaines contraintes, comme vivre en lotissement par exemple* », explique Caroline.

Le couple veut s'installer du côté de Poses. «

Je voulais une école pour les enfants, de la verdure, du calme, des activités sportives et rester près de la famille », poursuit Caroline.

Un commercial du constructeur Maisons Pierre, Philippe Verne, a décidé de prendre ce dossier en main. « *Il s'est renseigné et a appris que la communauté d'Agglo Seine-Eure allait proposer le Pass foncier en début d'année. Nous avons rempli immédiatement un dossier. Nous avons appris que nous étions les premiers. Nous n'attendons plus que notre dossier passe en commission* », indique Bastian.

Un remboursement sur 25 ans

Actuellement, le couple loue une maison à la Siloge à Val-de-Reuil. Une maison avec quatre chambres dont le loyer s'élève à 860 €. En faisant construire leur maison, ils rembourseront 660 € par mois pendant 25 ans, soit 200 € de moins. « *En plus, on devrait avoir droit à l'APL. Si nous avons fait une demande de prêt classique dans une banque, les remboursements mensuels se seraient élevés à 1 000 € par mois, hors assurance*, calcule Caroline. *C'était dangereux, d'autant que les enfants vont*

grandir. Pour l'instant, ils n'ont pas beaucoup de besoins, mais dans quelques années, il y aura les études, le permis, la voiture... »

Le Pass foncier leur permet de rembourser d'abord la maison sur 25 ans, puis le terrain sur une durée maximale de 15 ans. « *C'est le seul défaut que nous trouvons au dispositif. Quarante ans à payer, c'est trop long. Nous nous avons la chance de pouvoir épargner. Dans 25 ans, nous comptons rembourser le terrain cash. On a 30 ans et on ne se voit pas rembourser jusqu'à 70 ans* », affirment Bastian et Caroline.

D'autres couples, eux, accepteront, parce qu'au final, ils seront propriétaires de leur maison.

B.R.